Bulletin mensuel de l'observatoire départemental de la sécurité routière des Côtes-d'Armor (ODSR 22)

Chiffres du mois

Données non consolidées du 04/02/19	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Ecart N-1
Accidents corporels	33	24	34	30	-4
Tués	1	1	3	3	0
Blessés hospitalisés	18	18	14	14	0
Blessés légers	22	15	27	22	-5

Usagers tués	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Ecart N-1
		1			
				1	1
	1		3	2	-1

Age des tués	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Ecart N-1
Enfants 0-14 ans					
Jeunes 14-29 ans				1	1
Adultes 30-44 ans	1	1		1	1
Adultes 45-64 ans			1		-1
Seniors 65 ans et +			2	1	-1

Le bilan de l'année 2018 n'est pas consolidé, une édition spéciale du bulletin ODSR présentera les données de l'accidentalité et des actions de prévention.

Appel à projets PDASR 2019

Les porteurs de projet ont **jusqu'au vendredi 8 mars** pour transmettre leur dossier dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le formulaire CERFA est en ligne sur notre site www.cotes-darmor.gouv.fr, rubrique Sécurité routière et a été adressé aux entreprises, administrations, écoles et associations déjà partenaires en 2018. Les projets doivent correspondre aux enjeux du document général d'orientations 2018-2022 et se dérouler en 2019 dans les Côtes-d'Armor.

Présentation de Madame Moto

Titulaire du permis moto depuis 1999, **Isabelle GUÉNO** a été monitrice auto-école pendant neuf ans avant d'intégrer l'administration en tant qu'inspectrice du permis de conduire de 2009 à 2017. Affectée au bureau éducation routière, elle gère depuis 2018 les agréments et labellisations des auto-écoles.

Déjà investie depuis plusieurs années comme intervenante départementale de la sécurité routière (IDSR), elle prend la succession de Philippe LESAICHERRE comme chargée de mission auprès des usagers d'engins deux roues motorisés (2RM) à compter du 1er février 2019. Courriel : ddtm-moto22@cotes-darmor.gouv.fr

Sa lettre de mission prévoit la continuité des actions menées et le travail partenarial avec les acteurs locaux (forces de l'ordre, équipementiers, assocations d'usagers, collectivités). Elle va renouveler la **journée « reprise de guidon »** à destination des motards, prévue le samedi **15 juin 2019 à Langueux,** ainsi que la **participation au salon de la moto du 3 au 5 mai 2020.**

Parmi les nouvelles pistes d'actions à développer, conformément aux orientations du DGO 2018-2022, elle souhaite **mener des actions auprès des collégiens** pour les usagers de cyclomoteurs, ainsi que des informations ciblées vers les jeunes conducteurs.

L'idée d'une balade guidée et encadrée pourrait aussi venir compléter le programme d'activités, avec des démonstrations d'équipements de sécurité, pour les années sans salon de la moto.

En message introductif à sa prise de poste, **Isabelle souligne l'importance du partage de la route.** « *Autant les usagers de 2RM doivent être conscients que la route n'est pas un circuit et que des pistes sécurisées sont faites pour se défouler et se perfectionner. Autant les automobilistes doivent vérifier dans leurs rétroviseurs la présence des usagers en deux roues et ne pas les mettre en danger lors de leurs déplacements.* »

Actions locales : Engagement des professionnels

L'unité sécurité routière accompagne les professionnels pour prendre davantage en compte le risque routier dans l'organisation de leur travail et dans la sensibilisation de leur personnel.

Ainsi pour la deuxième fois, l'entreprise COLAS TP nous a convié à sa journée annuelle de prévention. Nous étions donc présents le 14 janvier à Plérin, avec la gendarmerie et le SDIS, pour aborder les risques de la conduite sous l'emprise de produits psychoactifs ou sous la distraction du téléphone auprès de 200 agents.
Cette journée a également été l'occasion de signer la charte d'engagement régionale de la sécurité routière entre le directeur d'agence Christophe GEFFROY (à gauche) et le directeur de cabinet, Franck LÉON, en présence de Joël HAMON président de COLAS Centre Ouest (au centre).

Dans le même esprit de reconnaissance d'un partenariat plus ancien et comportant un volet financier, le directeur général du Crédit Agricole, Jean-Yves CARILLET et, Yves LE BRETON, préfet des Côtes-d'Armor, ont signé la charte le 30 janvier 2019, en présence de Fabrice LABERNARDIERE, directeur du bancaire et assurance (à gauche) et Frédéric LE COZ, directeur ressources humaines et communication (à droite).

Rappelons que le Crédit Agricole soutient l'action de l'unité sécurité routière par la mise à disposition d'un simulateur de conduite VL. En 2018, ce matériel a été utilisé 14 jours et a été vu par environ 850 personnes.

D'autres entreprises sont pressenties pour nous rejoindre et porter les couleurs de la prévention routière, notamment via les logos dédiés à nos partenaires classiques (orange) et nos partenaires financeurs (vert). Ces auto-collants peuvent être apposés sur les véhicules de service des entreprises signataires.

PARTENAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PARTENAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Campagne nationale : Conduite hivernale

Vérifications quelques jours avant le départ :

- Nettoyez vos **optiques** et réglez leur hauteur en fonction de votre chargement.
- Contrôlez l'état et la pression de vos **pneus.**
- Mettez un peu d'**anti-gel** dans votre lave-vitre.
- Prévoyez des **chaussures adaptées et un « kit de survie »** en cas de blocage (eau, biscuits, couverture, pelle, lampe de poche).
- En deux et trois roues motorisés, prévoyez une **paire de gants de rechange** (gants obligatoires pour les conducteurs et passagers) en cas d'intempéries.
- **Entraînez-vous à installer vos chaînes** et prévoyez des gants bien isolés pour les poser plus facilement dans le froid.
- Informez-vous sur **l'état des routes** avec le site de Météo France et Bison Futé.

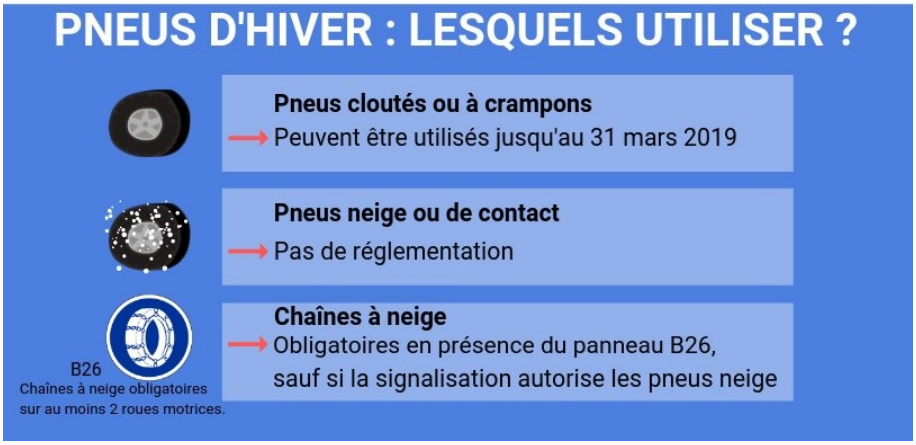

Au moment de prendre la route :

- Prenez le temps de **dégivrer et désembuer toutes les vitres** mais n'utilisez pas d'eau bouillante qui fragilise et risque de geler quelques minutes plus tard.
- **Retirez la neige** sur le toit, le capot, la plaque d'immatriculation et les feux avec un grattoir plastique, un balai ou un chiffon mais pas d'objet abrasif.
- **Retirez les manteaux et blousons**, y compris des enfants, pour ajuster la ceinture de sécurité.

En route :

- **Manoeuvrez avec prudence**.
- **Réduisez votre vitesse** : 50 km/h max avec des chaînes ou si la visibilité est inférieure à 50 mètres.
- Redoublez de **vigilance** dans les zones à risques : les ponts, les coins de bois, les sorties de tunnels, les ponts.
- **Ne dépassez pas un engin de salage ou de déneigement.**
- **Adaptez votre éclairage pour ne pas éblouir** : pas d'anti-brouillard sous la pluie ! Pas de feux de route si vous croisez ou suivez quelqu'un !!
- **Augmentez vos distances de sécurité** sur route mouillée, enneigée ou verglacée.